

Porte-plume réservoir.

Société dite : JIF (SOCIÉTÉ ANONYME) résidant en France (Seine).

Demandé le 26 avril 1945, à 15^h 6^m, à Paris.

Délivré le 5 septembre 1951. — Publié le 21 décembre 1951.

La présente invention a pour objet un porte-plume réservoir perfectionné, du type comportant un capuchon recouvrant partiellement la plume, remarquable notamment en ce qu'il comporte un corps extérieur formant réservoir, sur lequel est fixé, de préférence par l'intermédiaire d'un manchon fileté un capuchon d'extrémité masquant en partie la plume et le conducteur d'encre, les surfaces en contact, extérieure du conducteur d'encre, intérieure du capuchon d'extrémité, et la plume ayant une forme conique.

D'autres caractéristiques de l'invention apparaîtront au cours de la description qui en est donnée ci-après avec référence au dessin annexé, donné uniquement à titre d'exemple et sur lequel :

La fig. 1 est une vue d'ensemble d'un porte-plume suivant l'invention;

La fig. 2 est une vue extérieure de la partie portant la plume;

La fig. 3 est une coupe axiale de la partie portant la plume;

La fig. 4 est une coupe analogue suivant la ligne 4-4 de la fig. 3;

La fig. 5 est une coupe transversale du conducteur d'encre;

Et la fig. 6 est une vue de la plume.

Suivant l'exemple représenté, le porte-plume comporte un corps 1, à l'intérieur duquel est monté le dispositif réservoir 2 (cartouche ou autre). Ce corps 1 est relié, par l'intermédiaire d'un manchon fileté 3 à un capuchon d'extrémité 4, recouvrant partiellement la plume 5 et le conducteur d'encre 6.

Les trois pièces en contact : conducteur d'encre 6, plume 5 et surface intérieure du capuchon 4, ont une forme conique correspondante de manière à ce que l'ensemble ne forme qu'un tout et soit bien maintenu en place lorsque le capuchon 4 a été vissé sur le manchon intermédiaire 3.

Ce manchon forme, en outre, par son extrémité 8, pièce d'appui pour le conducteur d'encre 6.

Ce dernier comporte, comme connu, des ailettes 9 et une rainure d'écoulement 10.

Enfin, le capuchon 4 comporte une ouverture 11 découvrant une forte portion de la plume et un bossage intérieur 12 coopérant avec une échancrure, de forme correspondante 13 du conducteur d'encre 6, ceci afin de permettre de disposer correctement les pièces au montage.

Dans l'exemple représenté, il est prévu un joint d'étanchéité 14 et l'arrière 15 du conducteur d'encre 6 débouche dans une cartouche 16. On voit également, fig. 2 et 4, une rainure annulaire 17 destinée au maintien du capuchon amovible 18 du porte-plume, qui porte un jonc d'accrochage.

Naturellement l'invention n'est pas limitée aux détails d'exécution ci-dessus décrits, qui n'ont été donnés qu'à titre d'exemple.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un porte-plume réservoir perfectionné remarquable notamment en ce qu'il comporte un corps extérieur formant réservoir, sur lequel est fixé, de préférence par l'intermédiaire d'un manchon fileté, un capuchon d'extrémité masquant la plume et le conducteur d'encre, les surfaces en contact : extérieur du conducteur d'encre, intérieure du capuchon d'extrémité, et la plume ayant une forme conique.

Le capuchon d'extrémité peut comporter une échancrure découvrant une partie importante de l'extrémité de la plume.

Ce capuchon d'extrémité peut également comporter un bossage intérieur, coopérant avec un creux de forme correspondante ménagé dans le conducteur d'encre.

Société dite : JIF (SOCIÉTÉ ANONYME).

Par procuration :

Cabinet LAVOIX.

Fig.1

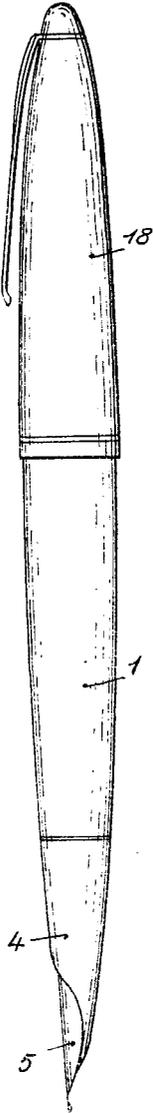


Fig.3

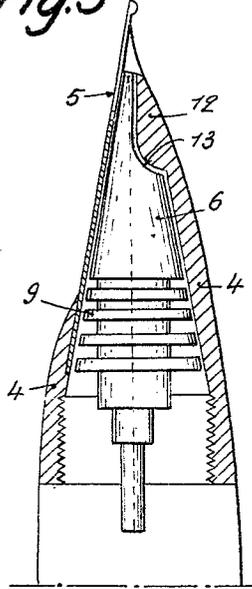


Fig.4

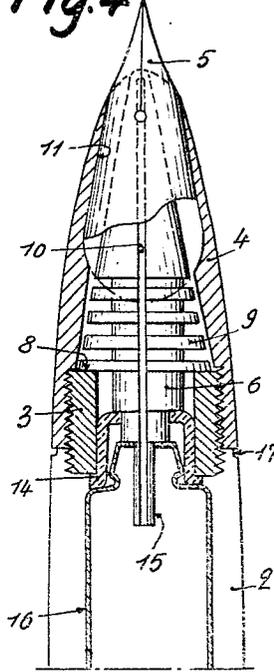


Fig.2

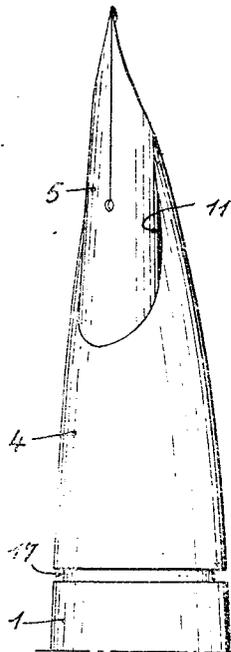


Fig.5

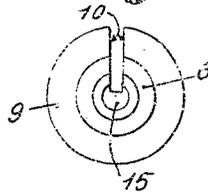


Fig.6

